

En exercice :	12
Présents :	12
Absents représentés :	0
Absents non représentés	0
Votants :	12

Date de convocation :	19/01/2026
Date d'affichage :	19/01/2026

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2026

Le vingt-cinq janvier 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Fabien CHAUSSE, Maire.

Présents :

Evelyne BEMUS, Thierry BOUET, Fabien CHAUSSE, Sandra CROIX, Pierre FABRE, Bruno LEPINAT, Antoine MANET, Caroline MENIER, Gérard RIPARD, Cindy RONDET, Evelyne THOMAS, Sandra URBAIN – MERCIER.

Absente ayant donné un pouvoir :

Absent non représenté :

Secrétaire de séance : Sandra URBAIN – MERCIER

Ordre du Jour

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Novembre 2025

1 – Convention relative à la prise en charge de la différence de tarification entre le tarif Saint Germain du Puy et le tarif extérieur par la commune de Moulins sur Yèvre pour les services suivants :

- **Accueil avant et après la classe – accompagnement aux devoirs**
- **Restauration scolaire pour les enfants des écoles Maternelles et Élémentaires**
- **ALSH Mercredi : demi-journée, accueil avant et après**
- **ALSH Vacances scolaires : demi-journée, accueil avant et après, séjours**

2 - Détermination des taux d'avancements de grade

Délibération N° 2026 / 01 – Convention relative à la prise en charge de la différence de tarification entre le tarif Saint Germain du Puy et le tarif extérieur par la commune de Moulins sur Yèvre pour les services suivants :

- **Accueil avant et après la classe – accompagnement aux devoirs**
- **Restauration scolaire pour les enfants des écoles Maternelles et Élémentaires**
- **ALSH Mercredi : demi-journée, accueil avant et après**
- **ALSH Vacances scolaires : demi-journée, accueil avant et après, séjours**

.Le conseil municipal, après avoir étudié les termes de la convention, dressé l'état des dépenses relatives à la prise en charge de la différence de tarification et en avoir délibéré, décide la prise en charge de :

- Accueil avant et après la classe – accompagnement aux devoirs
- Restauration scolaire pour les enfants des écoles Maternelles et Élémentaires
- ALSH Mercredi : demi-journée, accueil avant et après
- ALSH Vacances scolaires : journée, accueil avant et après, séjours

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation à 4,23 € pour une fréquentation à la journée. et autorise le maire à signer la présente convention et tous documents se rapportant à cet effet..

Délibération N° 2026 / 02 – Détermination des taux d'avancements de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade, à partir du nombre d'agents éligibles pour être nommés au grade considéré.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2025,

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	100
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	100
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	100

Le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus.



La Secrétaire,
Sandra URBAIN - MERCIER




Le Maire,
Fabien CHAUSSE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Commune : <https://www.mairie-moulins-sur-yevre.fr>

Date de mise en ligne sur le site internet : **19/02/2026** Date affichage en mairie : **19/02/2026**